

Conseil d'administration

du 30/06/2004

IV-Questions diverses

2 – Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un rotodévaseur

Dans un souci de sécurité et d'efficacité lors de la construction et pour l'homologation du rotodévaseur, il est indispensable d'avoir recours à une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de la construction de l'engin.

D'une durée de 6 mois, correspondant au délai de construction de l'engin, cette mission consiste à :

- analyser et synthétiser les différentes offres des constructeurs ;
- réaliser le suivi des différentes étapes de la construction ;
- assister aux différents essais et procéder à la réception du navire.

Deux cabinets de référence ont été consultés dans le cadre d'une procédure adaptée :

1. Le cabinet Soerni de Paris.

Ce cabinet répond tout à fait au cahier des charges de la mission d'assistance technique à la construction du rotodévaseur. Il consacre 11 jours d'experts pour un montant de la prestation évalué à **7 280 € HT**. Ses références sont celles d'un cabinet à l'envergure internationale spécialisé dans :

- l'assistance technique à la construction de grosse unité (AMO pour la construction de la drague Fort Boyard (41m) du Conseil Général de Charente Maritime ; construction de vedettes à passagers (Congo), de vedettes hydrographiques (Malawi) ;
- l'assistance technique à l'aménagement portuaire (construction du terminal Ro-Ro de Brest, de l'écluse double de Calais et de nombreux autres chantiers notamment en Afrique)

2. Le cabinet Techmar de Dunkerque.

Ce cabinet répond également au cahier des charges de la mission d'assistance technique à la construction du rotodévaseur. Il consacre 14 jours d'experts à cette mission pour une prestation évaluée à **7 700 € HT**. Ses références sont celles d'un cabinet d'envergure nationale spécialisé dans :

- l'assistance à la construction de petits engins spécialisés (rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et AMO pour la construction du rotodévaseur en exploitation au Conseil Général de Charente-Maritime en 2001-2002) ;

- l'assistance technique à la maintenance du parc des engins navals du Conseil Général de Charente-Maritime ;
- des études d'impact en cours dans les domaines du dragage et d'aménagement conchylicoles (Constitution du dossier d'enquête publique et de l'étude d'impact pour le projet de désensablement et de rechargement de plage pour la Section Régionale Conchylicole (SRC) de Poitou-Charente, mise en œuvre d'un dispositif de pompage en mer pour le SIPAZACAM du Calvados).

L'analyse de ces deux offres indique que pour un coût de prestation relativement similaire, le cabinet Techmar se démarque par une mobilisation plus importante de ses experts (14 jours au lieu de 11) et surtout par une expérience récente sur des dossiers très proches de ceux relatifs à l'estuaire de la Vilaine et ceci pour le rotodévaseur mais également pour les autres dossiers de dragage et d'aménagement conchylicole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

•décide de retenir le cabinet TECHMAR de Dunkerque pour une prestation de 14 jours évaluée à 7700 € H.T.

•autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Président

Yvon MAHE